

le prévoir, peut avoir des causes fondamentales qui continueront de se faire sentir. La nécessité de trouver des solutions à toutes ces causes de chômage et à d'autres est donc évidente.

Frais de production au Canada:

6. Considérant que l'industrie manufacturière au Canada emploie les trois quarts de nos effectifs de main-d'œuvre et que beaucoup dépendent indirectement de la prospérité de cette industrie pour obtenir du travail, l'Association est d'avis que la manière la plus efficace de remédier au chômage est de stimuler ce secteur de l'industrie. L'Association est convaincue qu'il est essentiel d'augmenter la production de denrées et de services pour le marché canadien. Il est également indispensable d'adopter des mesures qui activeront l'exportation des produits fabriqués. Pour y arriver, il faut de toute nécessité réduire les frais de production. Le jour où le Canada pouvait vendre tout ce qu'il produisait, sans s'occuper du coût de production, est déjà loin. Les frais de production au Canada sont élevés parce que les salaires et les taxes le sont et que le volume de production est restreint. Même si notre marché domestique est basé sur un chiffre de population de 18 millions seulement, nos taux de salaires et d'impôt sont presque les plus élevés au monde.

Mesures gouvernementales:

7. Nous avons vu, au cours des derniers mois, que le gouvernement s'occupe de quelques-uns des problèmes fondamentaux auxquels les fabricants doivent faire face, et que des mesures sont prises dans le but de remédier à certaines difficultés et d'encourager l'expansion et le développement de l'industrie manufacturière; les membres de l'Association s'en réjouissent.

8. Le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté son budget du 20 décembre 1960, a annoncé dans son discours que des dégrèvements accélérés sur les frais d'immobilisation seraient prévus dans le but de venir en aide aux nouvelles industries dans les régions où le chômage persiste depuis des années, de faciliter la création de nouveaux produits, grâce à des procédés de transformation non encore pratiqués au Canada et d'encourager la production de nouvelles denrées. L'Association considère ces mesures destinées à promouvoir la fabrication et à augmenter l'emploi au Canada simplement comme un pas dans la bonne voie, un pas d'enfant plutôt qu'une enjambée.

9. En portant à \$35,000 le montant de la première tranche de revenu imposable assujétié au taux de 21 p. 100, on aiderait les petites entreprises en particulier.

10. L'Association a remarqué avec satisfaction la tendance prononcée vers la baisse de la prime sur le dollar canadien au cours des dernières semaines. Cela vient en aide aux exportateurs et aux fabricants canadiens qui vendent sur le marché domestique. Nous espérons que cette tendance persistera jusqu'à ce que le dollar canadien ait atteint un niveau tout à fait satisfaisant.

11. La mesure prise par le ministre des Finances dans le but de restreindre l'interprétation des clauses relatives à la «classe ou catégorie» dans la Loi sur le tarif des douanes aidera les manufacturiers canadiens. Au cours des dernières années, les décisions de la Commission du tarif ont été à l'encontre de la protection que l'on avait prévue pour le fabricant ou producteur canadien.

12. La nouvelle loi prévoyant des garanties de prêts de la part du gouvernement à l'égard des immobilisations des petites entreprises constitue une aide appréciable, non seulement pour les petits fabricants, mais pour les commerçants en gros et en détail qui écoulent une grande partie des produits